

# Lexique – Égalité des genres



CRÉÉ EN COLLABORATION AVEC ONU FEMMES

Source : *Lexique du Centre de formation d'ONU Femmes, sauf indication contraire.*

**Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)** La CEDEF, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies, est également connue sous le nom de Déclaration internationale des droits des femmes. La CEDEF détaille la nature et le sens de la discrimination basée sur le genre et de l'égalité des genres et précise les obligations des états d'éliminer la discrimination et d'atteindre une égalité réelle. La Convention touche à la fois aux droits civils et politiques (droit de vote, de participation à la vie publique; droits d'acquérir, de changer ou de maintenir sa nationalité, égalité devant la loi et liberté de circulation) et les droits économiques, sociaux et culturels (droits à l'éducation, au travail, à la santé et à l'emprunt financier).

**Discrimination à l'égard des filles et des femmes** La discrimination à l'égard des filles et des femmes existe lorsque les filles et les femmes sont directement ou indirectement traitées d'une manière différente que les garçons et les hommes, ce qui les empêche de jouir de leurs droits. La discrimination peut être directe ou indirecte.

**Discrimination liée au genre** Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le genre qui a pour effet ou pour but de réduire ou de supprimer la reconnaissance, la jouissance ou l'application par les femmes, indépendamment de leur état matrimonial et en vertu de l'égalité entre hommes et femmes, des droits de la personne et des libertés fondamentales dans le domaine politique, économique, social, culturel, civil ou dans tout autre domaine.<sup>1</sup>

**Discrimination multiple** Discrimination pour plusieurs motifs, appelée « additive », « cumulative », « composée », « entrecroisée », « préjugé complexe » ou « inégalités multidimensionnelles ». Ce terme décrit deux

situations : (1) une personne est confrontée à plus d'une forme de discrimination fondée sur des motifs (c.-à-d. genre plus handicap ou genre plus orientation sexuelle) - toutes les femmes et les personnes handicapées sont susceptibles de subir cette forme de discrimination; (2) les personnes faisant partie d'un groupe intersectionnel spécifique (c.-à-d. les femmes handicapées, mais pas les hommes handicapés), aussi appelée discrimination intersectionnelle.

**Diversité des genres** La diversité des genres reconnaît que les préférences et l'expression de soi de nombreuses personnes ne correspondent pas aux normes de genre généralement établies. Dans le secteur privé, le terme diversité des genres est aussi utilisé pour décrire la représentation égale des hommes et des femmes en entreprise ou parmi la haute direction (voir « parité des genres »).

**Division du travail basée sur les genres** La façon dont chaque société divise le travail entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles, selon les rôles de genre socialement établis et jugés appropriés et valorisants pour chaque genre.

**Droits de la personne** Les droits de la personne sont généralement décrits comme étant les droits inhérents à l'être humain. Le concept des droits de la personne reconnaît que chaque être humain a le droit de jouir de ses droits sans distinction quant à la race, à la couleur, au genre, à la langue, à la religion, à l'opinion politique ou autre, à l'origine nationale ou sociale, à la propriété, à la naissance ou à tout autre statut.

**Droits reproductifs** La reconnaissance du droit de tous les couples et les individus de décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants qu'ils veulent avoir, de leur espacement et du moment d'en avoir et

<sup>1</sup> Nations Unies, 1979. « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Article 1

d'obtenir l'information et les moyens de le faire; le droit d'atteindre le plus haut niveau de santé en matière de sexualité et de reproduction et le droit de tous de prendre des décisions sur la reproduction sans subir de discrimination, de coercition et de violence.

**Droits sexuels** Le droit de toute personne, sans coercition, discrimination et violence, d'atteindre le niveau de santé en matière de sexualité le plus élevé possible, y compris l'accès aux services de santé sexuelle et de reproduction; de chercher, recevoir et transmettre des informations relatives à la sexualité; d'avoir accès à l'éducation sexuelle; de bénéficier du respect de l'intégrité corporelle; du choix de partenaires; de décider d'être sexuellement actif ou non; d'avoir des relations sexuelles consensuelles; d'avoir droit au mariage consensuel; de décider d'avoir des enfants et quand les avoir; et d'avoir une vie sexuelle satisfaisante, sécuritaire et agréable.

**Écart entre les genres** Le terme écart entre les genres fait référence à toute disparité entre la condition ou la position des femmes et des hommes dans la société. Par exemple, l'écart de rémunération entre hommes et femmes ou des lacunes dans les données fondées sur le genre, et l'ensemble des quatre piliers que le Forum économique mondial utilise pour calculer son indice de l'inégalité entre les sexes : la participation et les possibilités économiques, le niveau d'études, la santé et la survie et l'autonomisation politique.

**Égalité des genres** Le terme égalité des genres fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les possibilités pour les femmes et les hommes ne dépendent pas de leur genre à la naissance.

**Genre** Les rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée juge appropriés pour les hommes et les femmes à une époque donnée. Ces attributs, opportunités et relations sont construits socialement et sont appris grâce à des processus de socialisation. « Masculin » et « féminin » sont des catégories de genre.

**Harcèlement sexuel** Comportement ou geste verbal ou physique non sollicité de nature sexuelle et importune, souvent commis par une personne en position d'autorité à l'égard d'un subordonné (comme un employé ou un étudiant).<sup>2</sup>

**Hétéronormativité** L'hétéronormativité est un terme utilisé pour décrire ou identifier une norme sociale relative au comportement hétérosexuel normalisé, où la norme en question établit la seule forme de comportement jugée socialement valide et toute personne qui ne la suit pas est désavantagée par rapport aux autres membres de la société.

**Identité de genre** L'identité de genre fait référence à l'expérience interne et individuelle et profondément ressentie du genre d'une personne, qui peut correspondre ou non à sa physiologie ou au sexe qui lui a été assigné à la naissance.

**Intégration d'une optique de genre** L'intégration d'une optique de genre est le processus d'évaluation de l'impact de toute action planifiée pour les femmes et les hommes, dont notamment des projets, lois, politiques ou programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est un moyen d'assurer que les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes sont intégrées à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de produits, services, processus ou politiques afin que les femmes et les hommes bénéficient également des avantages qui en découlent.

**Intersectionnalité** La façon complexe et cumulative dont les effets de multiples formes de discrimination (comme le racisme, le sexisme et le classisme) se combinent, se chevauchent ou se croisent, en particulier à l'égard des expériences d'individus ou de groupes marginalisés.<sup>3</sup>

**Investissement intégrant une optique de genre** Bien qu'il existe plusieurs définitions de cette approche d'investissement, la plupart partagent un objectif commun: générer, en plus d'un rendement financier, des retombées positives pour les femmes. Pour le Global Impact Investing Network (GIIN), un investissement intégrant une optique de genre doit reposer sur au moins un des critères suivants: une volonté de réduire de façon mesurable les écarts entre les genres et/ou un examen

---

<sup>2</sup> Dictionnaire Merriam Webster, 2020

<sup>3</sup> Dictionnaire Merriam Webster, 2020

des dynamiques liées au genre afin de mieux orienter les décisions d'investissement.

**Les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction** Le droit de tous de faire des choix concernant leur propre sexualité et leur reproduction, à condition qu'ils respectent les droits d'autrui à l'intégrité corporelle; et le droit d'accéder à l'information et aux services nécessaires pour soutenir ces choix et optimiser leur santé.

**Normes de genre** Les normes de genre sont les normes et les attentes avec lesquelles l'identité de genre est généralement conforme, selon une plage qui définit une société, une culture ou une communauté particulière à un moment donné.

**Orientation sexuelle** L'orientation sexuelle est la capacité de chaque personne d'avoir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle à l'endroit d'individus d'un genre différent ou d'un même genre ou d'individus de genres différents.

**Parité entre les genres** La parité entre les genres est un autre terme qui décrit la représentation égale des femmes et des hommes dans un domaine donné. Par exemple, la parité entre les genres dans le leadership organisationnel ou l'enseignement supérieur.

**Principes d'autonomisation des femmes (WEP)** Les Principes d'autonomisation des femmes sont un ensemble de principes qui proposent des lignes directrices aux entreprises sur les moyens de favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, dans le marché du travail et dans la communauté. Créés par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes, les WEP sont orientés par les normes internationales en matière de travail et de droits de la personne et fondés sur la reconnaissance du fait que les entreprises ont un intérêt et une responsabilité envers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

**Renforcement du pouvoir économique des femmes** L'égalité des genres dans l'économie signifie la pleine et égale jouissance par les femmes et les hommes de leurs droits économiques et de leurs droits assurés par la mise en œuvre de politiques, d'environnements institutionnels et de renforcement du pouvoir économique. Le renforcement du pouvoir économique des femmes est une pierre angulaire de l'égalité des genres qui a trait à la fois à la capacité de réussir et d'avancer

économiquement et au pouvoir de prendre des décisions économiques et d'agir en fonction de ces décisions.

**Rôles de genre** Les rôles de genre sont des normes sociales et comportementales qui, au sein d'une culture spécifique, sont largement considérées comme socialement appropriées pour les personnes d'un genre spécifique.

**Sexe (sexe biologique)** Les caractéristiques physiques et biologiques qui distinguent les sexes : mâle, femelle ou intersexué.

**Société patriarcale** Une forme d'organisation traditionnelle de la société qui est souvent à l'origine de l'inégalité des genres. Selon ce type de système social, les hommes, ou les traits que l'on juge masculins reçoivent plus d'importance que les femmes ou les traits que l'on juge féminins. Traditionnellement, les sociétés sont organisées pour que la propriété, la résidence et la descendance, ainsi que la prise de la plupart des décisions de la vie courante, soient le domaine des hommes.

**Stéréotypes** Les stéréotypes de genre sont des généralisations simplistes au sujet des attributs, des différences et des rôles liés aux femmes et aux hommes.

**Travail non rémunéré** Le terme travail non rémunéré englobe toutes les activités quotidiennes qui soutiennent la vie et la santé, comme le travail à domicile (préparation des repas, nettoyage, lessive) et les soins personnels (en particulier des enfants, des personnes âgées, des personnes malades ou handicapées). Ces activités sont le plus souvent pratiquées gratuitement par les femmes dans leur ménage.

**Violence fondée sur le genre (VFG)** VFG est un terme générique qui décrit tout acte préjudiciable qui est commis contre la volonté d'une personne et qui est basé sur les différences socialement attribuées (genre) entre les femmes et les hommes. Par exemple, la violence sexuelle; la violence domestique; la traite des femmes; le mariage forcé/précoce; les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mutilations génitales des femmes, etc.